

A propos de l'article « Le chaînon sémantique ternaire »

par ÉLISÉE LEGROS

Mon confrère flamand JOS. DUPONT est le tenant d'un système qui lui permet de rendre compte de l'origine des tournures burlesques et aussi d'une infinité d'expressions qu'il considère comme « pseudo-pittoresques ». Sur le modèle notamment de *dans les patates*, substitut de *dans les pommes* « pâmé, évanoui », supposé issu d'un dialectal *paumes* de la famille de « pâmer », il a bâti un « schéma sémantique ternaire » qui est pour lui le « Sésame, ouvre-toi » de l'étymologiste.

Comme très souvent il allègue le passage d'une langue à l'autre, spécialement celui du néerlandais au français (ou au wallon), voici rouverte par un biais inattendu la question des influences germaniques sur le gallo-roman. J. D. fait état par exemple de notre *sortir de ses gonds*, dont personne jusqu'ici n'avait soupçonné le caractère anormal et l'origine étrangère ; or ce ne serait qu'un équivalent du néerl. *uit zijn afwachtende houding treden* « sortir de son attitude expectante », par l'intermédiaire d'une variante hypothétique *uit zijn harren treden* « sortir de son lambiner » [sic], où le verbe *harren* aurait été pris pour le pluriel de *harre* « gond » (cf. BTD, 23, p. 4 et 12). Faisant fi de l'explication normale par une image, J. D. préfère donc une reconstitution gratuite — puisque la forme n'est attestée nulle part —, et une équivalence qui n'en est pas

une, puisque *être hors des gonds, mettre hors des gonds, se jeter hors des gonds, sortir des gonds*, comme le composé *dégonder* « se révolter », etc. (cf. *FEW*, 4, p. 192 a), impliquent — ce qu'on néglige de remarquer — emportement, violence, et non sortie d'attitude expectante.

Comme ce n'est qu'un exemple entre des centaines d'autres soutenus avec la même intrépidité, on se rend compte du caractère révolutionnaire, ou mieux sensationnel, des thèses de J. D. Jusqu'à naguère, celui-ci ne les avait exposées que dans des congrès flamands ou des réunions bruxelloises, où, je pense, il ne recueillit jamais qu'un succès de curiosité, et je n'avais pas jugé utile de faire écho aux comptes rendus qui m'étaient tombés sous les yeux. Je n'avais pas parlé non plus d'un article du *Feestbundel H. J. Van de Wijer* (t. 2, 1944) qui ne touchait pas à des faits wallons (1). Le silence ne pouvait plus être gardé après la publication dans notre Bulletin, en 1949, d'un article sur des « Dictons concernant *ste* Catherine avec quelques considérations de principe sur homonymie et synonymie » (en néerlandais ; *BTD*, 23, p. 221-255).

Dans le *BTD*, 24, 1950, p. 397, je dus lui consacrer un compte rendu que j'estimai, vu la gratuité des thèses de l'auteur — j'entends par là l'absence de tout témoignage positif et probant —, ne pas devoir dépasser quelques lignes :

« L'auteur, qui dépense depuis des années des trésors d'ingéniosité pour expliquer une foule d'expressions et de proverbes français par des jeux de mots ou des méprises dues à l'homonymie en néerlandais, soutient ici l'origine néerlandaise du fr. *coiffer s^{te} Catherine*, w. *wâkî s^{te} Cat'rène* (et même du verbe wallon *wâkî*, sorti d'après lui de cette expression, et aussi du juron anc. fr. *par la coiffe Dieu*). Comme il n'apporte aucun témoignage historico-folklorique, je ne vois pas ce que la philologie gagne à ce jeu de reconstitutions gratuites. »

(1) De même pour un article des *Miscellanea J. Gessler* (t. 1, 1948).

Suivaient quelques remarques de détail, dont le ton n'avait rien de désobligeant.

Mon jugement n'a fait que rejoindre d'autres jugements, notamment celui du folkloriste flamand MAURITS DE MEYER, dont j'ai reproduit la conclusion dans ma chronique de l'an dernier à propos d'un autre article de JOS. DUPONT (BTD, 25, 1951, p. 233). J'ai pourtant suscité la colère toute particulière de mon confrère ; celui-ci en effet, dans le long exposé justificatif paru ici l'an dernier (en français) sous les titres ambitieux : *Le Chaînon sémantique ternaire. Une méthode étymologique pour la détection des calques avec confusion d'homonymes. Contribution à l'étude du bilinguisme en Belgique et ailleurs*, écrit à mon adresse :

« Le lecteur verra bien ce que la critique linguistique — dont on peut exiger qu'elle soit compréhensive, bien informée, objective et sereine — perd à une page comme la sienne, non seulement au point de vue scientifique, mais encore au point de vue des relations humaines entre le demi-quarteron de congénères que nous sommes dans notre petit pays » (p. 305).

Toutefois, arrivé au terme de son exposé, je dois dire que J. D. me reconnaît au moins le mérite d'avoir exprimé nettement le désaveu « muet ou chuchotant » qu'il sentait autour de lui et qu'il souffrait de ne pouvoir combattre de front. J. D. dépeint en effet avec une ironie vengeresse ses confrères qu'alarmait la nouveauté de pareilles recherches, où il n'y a pourtant au fond, dit-il, que

« bien peu de chose... mais tout de même juste assez pour faire ouvrir par de bons esprits — au surplus très occupés à fouetter leurs propres chats — le parapluie de circonstance, accessoire parfaitement légitime et qui fait toujours distingué ; pour faire prodiguer par d'autres, un peu moins bons, de paternels conseils de prudence ; et surtout pour alarmer la routine bien orthodoxe, toujours à l'affût d'hérésies, dont la découverte console de toutes les médiocrités » (p. 316).

Il faut quelque hardiesse pour critiquer un auteur aussi sûr de sa propre importance et aussi certain de la médiocrité des travaux des autres. Je me plais à dire que cette hardiesse se trouve encore : je citerai plus loin l'excellent compte rendu du jeune philologue flamand MAURITS GYSSELING.

Mais J. D. a porté lui-même le débat sur un terrain plus vaste et plus délicat. Il ne craint pas d'assurer que ce qui est notamment en cause :

« Ce sont ensuite certaines formes de bilinguisme et les influences qu'elles ont exercées, influences que, par une étonnante déformation du patriotisme linguistique, certains — tout en s'en défendant en paroles — sont tout près de concevoir, *a priori* et comme par définition, comme ne s'exerçant qu'en sens unique entre le roman et le thiois » (p. 307).

Le moins qu'on puisse dire est que l'auteur exagère. Laissons de côté ses arguments historiques, de seconde main et non toujours heureux (ainsi la colonisation flamande près de Soignies, alléguée d'après un article du BTD 11, a été réfutée par notre confrère A. VINCENT dans le BTD 14). Les dialectologues wallons n'ont pas besoin du témoignage de PIRENNE pour savoir qu'il y a des termes flamands dans les archives de Liège. La vérité est que les Wallons ont rarement — trop rarement sans doute — signalé les influences romanes au delà de la frontière ; en revanche, ils ont, longuement et souvent, recherché, dénombré et pesé les apports germaniques en Wallonie. Ce sont eux cependant que l'on accuse d'une véritable « trahison de clercs » et — parlons franchement — de duplicité...

Pour ma part, je puis dire à J. D. que je ne vois pas en quoi j'ai mérité ses insinuations dommageables. L'auteur n'a d'excuse que son manque d'information sur la philologie wallonne. Qu'il apprenne donc que la première phrase

de mon premier article s'adressait déjà aux germanistes, qui ont enfin compris, disais-je, « combien doivent les intéresser ces dialectes [wallons], le liégeois surtout, en raison des éléments germaniques qu'ils renferment » (*Dialectes belgo-romans*, t. 1, 1937, p. 103). Depuis lors, combien de fois m'est-il arrivé de parler de nos dialectes « fortement marqués [...] par l'influence germanique » (citation de la préface du *Dictionnaire français-liégeois*, p. XXIII) et de les étudier comme tels?... Je n'insiste pas.

J'en viens à l'« exposé systématique » que, pour me combattre, l'auteur s'est cru « obligé à faire, dans une langue de congrès international » (p. 321).

J'en retiens tout d'abord des précisions sur la façon dont l'auteur conçoit le travail philologique. Ayant prêté à l'ancien français une expression qui rendrait compte d'une tournure flamande ancienne, J. D. suppose une objection :

« Tel lecteur, poussé par sa défiance instinctive, demandera une attestation de l'afr. *mesconter de gré à aucun*. Je l'ai cherchée, spécialement à son intention (car personnellement je n'en sentais nul besoin)... et je ne l'ai pas trouvée. Quand on y regarde de près, cette exigence, machinalement formulée, est totalement injustifiable en l'occurrence » (p. 286).

L'auteur a beau essayer de justifier cet échec par le caractère « non idiomatique » — ou prétendu tel — de l'expression en cause. Comme cette explication vaut pour toutes les hypothèses de J. D., je ne vois pas comment on pourrait sérieusement y croire. Est-ce quelque dieu malin qui s'est ainsi ingénié à supprimer tous les textes qui permettraient à notre confrère de triompher? Ou au contraire est-ce un génie complice qui a voulu lui faciliter la tâche, puisque de la sorte il peut reconstruire à l'aise, sans craindre jamais le démenti des faits?

J'admire en tout cas ce chercheur qui ne sent « nul

besoin » de chercher et qui voudrait qu'on inscrivît cette insouciance à son crédit. Quand on sait quelle lumière, autrement plus décisive que « les raisonnements les mieux enchaînés et les intuitions les plus fulgurantes », peut apporter un humble document authentique !... Mais « il n'y a en effet qu'un moyen sûr pour que des recherches n'aboutissent pas à des résultats, positifs ou négatifs, c'est de ne pas les entreprendre »... (1).

Sur l'infailibilité de sa méthode, l'auteur a des aveux aussi significatifs, qu'il dissimule sous de pauvres ironies à l'adresse de ceux pour qui la conscience dans le travail a toujours fait la valeur de nos études :

« Faut-il conclure que la méthode décrite est infailible ? Le ciel nous préserve de méthodes de ce genre, qui nous obligeraient à renier nos amours et à jeter la belle aux bras des cuistres et des robots, capables avec elles (les deux) d'empiler à longueur de journée (de huit heures !) d'impressionnants monceaux de travaux, si bien à la hauteur de la science qu'ils ne la dépasseraient même pas d'un millimètre » (p. 319).

Singulier langage qui, signé d'un philologue diplômé dans une revue officielle de philologie, ne peut manquer de rehausser auprès des profanes le prestige de ce que J. D. appelle le « demi-quarteron de congénères »... Mais continuons la lecture :

« Il y a d'ailleurs un point faible dans le schéma : ce n'est pas un garde-fou absolument sûr : il branle un peu à une extrémité, celle où il est difficile, si pas impossible, de distinguer une pseudo-métaphore légèrement paralogique d'une métaphore vraie, de facturer un peu fantaisiste » (p. 320).

Cet aveu est fait en fin d'article et l'on respire un peu quand on le lit. On s'aperçoit alors d'une chose dont on

(1) J'emprunte ces citations à un article de PIERRE AUDIAT évoquant une énigme historique, la mort de Louis XVII, dans *Le Figaro Littéraire* du 7 juin 1952.

ne s'était point douté jusque là : l'auteur admet tout de même que la fantaisie, proche d'un « léger paralogisme », du sujet parlant puisse aussi créer du pittoresque. Mais on ne voit pas que cette concession générale trouble jamais J. D. dans l'examen des cas particuliers. Pour ceux-ci l'auteur décide toujours dès l'abord qu'ils sont « manifestement » inexplicables normalement et que dès lors il *faut* recourir au mécanisme de son « chaînon ternaire ». Il y a là un vice de méthode incontestable. Le travail scientifique réclame l'examen des diverses hypothèses et ne se satisfait pas de la simple affirmation qu'en dehors de l'idée fixe à laquelle on recourt uniformément, aucune solution n'est « trouvable ». Or une discussion en règle n'apparaît jamais dans les travaux de J. D., qui, à tout coup et d'emblée, met en cause le hasard, sans même s'arrêter aux autres solutions possibles. La méthode est donc antiscientifique à la base.

On me permettra une autre constatation : voici un auteur qui convient que le système qu'il a construit branle dans le manche (encore une expression pseudo-métaphorique d'origine germanique vraisemblablement !); cela ne l'empêche pas d'écraser sous le mépris le travail de ses devanciers et de jeter le soupçon sur la probité scientifique de ses confrères. Il y a de l'inconscience dans pareille conduite.

Les dialectologues wallons, il est vrai, ont le tort, impardonnable aux yeux de J. D., de réclamer des preuves avant d'admettre cette proposition énorme qui résume les trouvailles de notre confrère : à peu près tout le pittoresque de leurs parlars, comme celui du français, est dû à des calques d'expressions néerlandaises incolores, fabriquées de rien, pour les besoins de la cause ! (Il va de soi que je qualifierais de la même manière une thèse qui, en sens inverse, se mêlerait d'expliquer le pittoresque du néerlandais — ou de tout autre langage — par le wallon ou par le français.)

Si l'on pense que les exemples de J. D. ont été choisis parmi des centaines d'autres qui attendent, paraît-il, leur tour de rédaction, l'in vraisemblance des thèses de l'auteur saute aux yeux : des centaines de rencontres seraient dues au hasard, qui iraient toutes dans le même sens ; des centaines de méprises inattendues, sorties de milieux particuliers et restreints, influenceraient de vastes aires ; des centaines de tournures d'ordinaire on ne peut plus pauvres à leur naissance, et d'ailleurs insaisissables, aboutiraient par hasard à des locutions incontestablement d'allure populaire ; et on constaterait autant de centaines de lacunes dans la documentation que fournissent les textes, lacunes surgissant à point nommé pour ne point gêner J. D. et se produisant notamment dans ce domaine moyen néerlandais « pour lequel nous avons cependant et le meilleur grand dictionnaire et le meilleur lexique qui soient » (p. 305). J. D. abuse du hasard.

D'autre part, il ne paraît même pas se douter de certaines difficultés des solutions qu'il propose (proposer est peu dire...). S'il essaye bien d'expliquer l'absence dans les textes des expressions néerlandaises qu'il reconstitue par le caractère prétendument « non idiomatique » de ces tournures, il ne dit pas comment il conçoit la vie cachée en français d'expressions « nettement idiomatiques », empruntées parfois avant le XVI^e siècle et pourtant attestées seulement à l'époque contemporaine, voire dans l'argot le plus récent.

Aucun souci de documentation suffisante chez l'auteur. (D'ailleurs, il couvre de ridicule ceux que pareil souci tracasse). J. D. ne consulte personne et il ne se réfère qu'à fort peu de livres. Une fois son attention attirée sur une expression, il donne libre carrière à son imaginative. Désirant traiter de *prendre quelque chose pour son rhume* qu'il a entendu dans la bouche de compatriotes parlant français,

J. D. se reporte tout juste au *Dictionnaire liégeois* (il s'étonne presque de ne pas y trouver la tournure), et ce n'est que dans une brève parenthèse qu'il se demande en passant si l'expression est connue en France. Or, s'il avait ouvert un lexique du parisien populaire, il aurait pu voir qu'il ne fallait pas précisément choisir cet exemple pour prouver que « dans l'étude des interférences linguistiques en Belgique il n'est guère possible d'établir une distinction entre l'influence exercée par [lire « sur »?] les parlers wallons et celle exercée par [= sur?] le Français [lire : français] » (p. 294). N'importe quel Wallon connaissant le dialecte lui aurait dit de même que la tournure n'est pas du wallon. Est-ce trop demander qu'un auteur, qui reproche à ma critique un prétendu manque d'information, éclaire sa lanterne, au moins quand il désire faire la leçon?

J. D., qui me reproche encore de manquer de sérénité, n'est certes pas le contraire d'un passionné. Et son style en porte la trace : on a pu voir par les citations ci-dessus qu'il ne reculait pas devant l'emploi d'expressions cavalières et de métaphores incohérentes... En fait, il aime les tours imagés, truculents, désinvoltés, mais son amour se double curieusement d'une réprobation instinctive pour leur caractère illogique. J. D. en effet, sous des dehors exubérants, est l'esprit le plus froidement logique. Il ne peut comprendre que le peuple ait pu dire de quelqu'un qui s'emporte qu'*il sort des gonds* ; il lui faut quelque raison raisonnée et surtout non populaire. Le peuple ne saurait assumer aucune responsabilité dans l'invention même du tour ; le peuple, à qui J. D. refuse le droit à l'imagination, ne peut tout au plus que s'amuser à répéter de travers ou à transposer erronément. Défense pour lui d'inventer du vif et du pittoresque ! Étonnante conception de la part d'un philologue formé à l'école de la dialectologie.

Le wallon, pour rendre l'idée « renier sa parole, se dédire »,

dit énergiquement *fé di s' boké si cou*, c.-à-d. « faire de sa bouche son cul », et le flamand dit semblablement *zijn tong door zijn gat trekken* « tirer sa langue à travers son cul ». N'essayez pas de soutenir que ces expressions rendent bien ce qu'elles veulent dire ! J. D. n'aurait que pitié pour vous qui vous satisfaites de l'explication normale, qui ne tiquez pas devant cette « acrobatie ». En fait d'acrobaties, pour ma part, je préfère celles de l'imagination populaire à celles de J. D. : comme c'est pour lui un axiome qu'une tournure de ce genre ne peut être que « pseudo-pittoresque », elle *doit* sortir dès lors d'une mauvaise transposition ; il s'agira cette fois d'une formule juridique, néerlandaise encore, endossée sans l'ombre d'une preuve à la Cour suprême du prince-évêque de Liège (p. 290). Inutile de dire que cette formule des tribunaux — que J. D. n'éprouve naturellement « nul besoin » de chercher dans les archives liégeoises — est imaginée terne à souhait et plus « honnête » que celles dont l'auteur ne s'offusque que parce qu'il ne comprend pas l'esprit du langage populaire, pour ne pas dire du langage tout court. Faut-il rappeler que l'article *culus* est le plus long du *FEW* (et tout est loin d'y être repris), comme l'article *cou* le plus long du *Dictionnaire liégeois* (et HAUST a omis ce qui pouvait blesser la décence) ? J'ai beau essayer d'être compréhensif, comme le réclame J. D. : l'idée qu'un brocard d'une cour suprême de prince-évêque aurait contribué involontairement à la richesse de ces articles me paraît ahurissante.

Le goût du peuple pour les calembours est bien connu, et l'on pourrait allonger considérablement la liste de ceux que HAUST a cités dans ses *Étymologies wallonnes et françaises*, p. 79. Le Wallon aime à en émailler sa conversation, soit par recherche du simple quiproquo, soit par désir de renforcer d'une manière burlesque telle ou telle expression. Qu'un calembour de cette sorte puisse à l'occasion aboutir

à une véritable expression nouvelle détachée de sa nuance plaisante et occasionnelle, ce n'est pas moi qui nierai cette possibilité : je n'ai pas attendu les démonstrations de J. D. sur le « chaînon ternaire » pour attirer l'attention, dans la préface du *Diction. français-liégeois* (p. XIV) sur un de ces calembours figés qui fait partie du langage normal de ma mère : celle-ci, qui doit avoir appris cette expression dans la région de Limerlé-Grand-Halleux-Petit-Thier, dit, comme aussi un de mes amis de Lierneux, *louker po d'zos l' cina*, c.-à-d. « regarder par dessous le fenil » pour « regarder en dessous, comme la vache qui menace de donner un coup de corne » (c'est le regard *ταυρηδόν* de Socrate) ; ailleurs, dans les environs, à Stavelot par exemple, on dit *louki po d'zos hore* ou aussi *po d'zos lès hores* « regarder par dessous grange » ou « les granges », où *hore* représente en réalité « hure » (cf. *Étymol. wall. et franç.*, p. 147) ; de même *fé l' cina* à Harzé remplace *fé l' heure* de Chevron au sens de « faire la moue, boudier ». Exemples relevés sur le vif, qui partent d'une forme bien attestée et de facture populaire, mais qui n'existent que dans un cercle restreint, bien plus restreint que celui qui connaît l'expression originale.

De pareilles aventures lexicales sont donc possibles : elles peuvent comme la précédente naître en un milieu linguistique homogène (voy. aussi le liég. *boursé* « bigne » confondu plaisamment avec *pourcé* « pourceau » — que certains répètent sans rire — ; le liég. *souke*, dérivé de *souki* « heurter de la tête », confondu plaisamment avec *souke* « sucre » dans le langage enfantin) ; elles sont plus fréquentes et plus frappantes d'ordinaire en milieu bilingue, et le bilinguisme franco-wallon en suscite lui aussi (voyez « il fait *tiroir* » pour « glissant », le w. *ridant* ayant les deux sens ; le fr. liég. « un *cochon* » pour traduire le *boursé/pourcé* cité ci-dessus ; etc.). Mais tout cela ne se produit que parce que les deux formes sont concurremment en usage. Qui oserait

soutenir que ce fût jamais le cas en Wallonie et en France pour les expressions néerlandaises sur lesquelles table J. D. (supposé que celles-ci mêmes aient existé)? Une plaisanterie de bilingue franco-flamand n'a aucun sel pour l'immense majorité des Wallons et des Français. Et l'on ne voit pas comment tant de transpositions occasionnelles d'expressions néerlandaises qui ne sont même pas attestées se seraient imposées au point de sortir des rares milieux qu'on peut supposer bilingues et de franchir les siècles.

Avant de recourir à la solution désespérée de la transposition erronée, il convient d'étudier en elles-mêmes les expressions considérées, et, pour ce faire, de recenser soigneusement leurs correspondants et d'étudier les emplois similaires des mots entrant dans les expressions en cause. A côté de *piquer son chien* « faire un somme » du parisien (qui dit aussi *piquer un chien*), pourquoi ne pas inscrire *écorcher le renard* « vomir », qui a comme variantes *faire les chiens, faire des chiens, avoir les chiens*, aussi bien que *faire des renards* et même *piquer un renard* en normand? Et pourquoi d'autre part ne pas citer les emplois spéciaux de *piquer* en français populaire : *piquer un fard, piquer un laïus*, et aussi *piquer un somme*? Quant au *pique-chien* « gradé qui garde en permanence la porte de l'École Polytechnique », n'a-t-il vraiment rien à voir avec *piquer à la queue des chiens*, terme de chasse, appliqué au *piqueur* qui suit les chiens, tout comme un *piqueur* aussi *pique* les absents ou les ouvriers en retard à l'usine? Je ne prétends pas que ces rapprochements seraient tous à retenir ; encore faudrait-il les examiner (et d'autres sans doute avec eux). Le rôle de l'homme de science n'est pas de choisir l'hypothèse la plus forcée et de vouloir l'imposer « apodictiquement » (pour parler comme J. D.), parce qu'elle cadre avec des théories préconçues ; c'est de s'informer, de peser et de conclure — s'il le peut — avec prudence et objectivité.

J. D. repousse toute image un peu forte. On ne voit pas ce qui lui en confère le droit. Si « sortir des gonds » est rejeté par lui et de même notre *potchî foû d' sès clicotes* « sauter hors de ses loques », pourquoi aurions-nous le droit de dire davantage : « s'emporter, s'emballer, se démancher, se *dé-laisser (*si d'lakî*, s'échapper de sa laisse), s'*en-airier (*s'ênêrî*, s'emporter dans l'air), se *décercler (*su d'cècler*), s'*enchrêter (*s'ècrèster*), monter comme une soupe au lait, monter à cheval », etc., etc.? Quelle expression trouvera grâce devant la glaciale et pour tout dire inhumaine logique de ce théoricien en chambre? Pas évidemment *prendre la mouche*, dont J. D. ne peut supposer un instant que ce puisse être une expression dite d'abord du bétail s'emballant en « prenant la mouche » (c'est le cas en franco-provençal ; voir la carte 301 de l'Atlas de Mgr GARDETTE, t. I). Ne demandons pas trop à J. D. où il compte s'arrêter dans ses négations : il ne le sait sans doute point lui-même, puisque, comme on l'a vu, il doit convenir que son système « branle » de ce côté. Il finit d'ailleurs par dire qu'il sera « prudent d'appliquer de préférence la méthode à des expressions nettement paralogiques » (p. 320). On voudrait savoir dans les expressions ci-dessus où commence le paralogisme net.

On est effrayé de voir où la crainte du trop simple conduit J. D. Le liégeois dit *dwèrmi come ine sokète* « dormir comme une souche » ; dans un passage de nos vieux noëls (rappelé par le *Dictionnaire liégeois*), il est dit : *dispièrtez-v', vîle sokète* « éveillez-vous, vieille souche (= vieille endormie) » ; de là *fé s' sokète* (ou *'ne [pitite] s.*) « faire un somme (ou sa sieste) », *sok'ter* « sommeiller », *s'èssok'ter* « s'endormir », ainsi que *pèter s' sokète*, avec un emploi de *pèter* qui n'a rien d'inattendu (comparer *pèter 'ne dorme* à Nivelles, *pèter s' quârt* à Jamioulx, synonymes du liégeois *pèter s' sokète*, et d'autre part, avec un emploi également plaisant,

pèter l' cigàre « fumer le cigare », *pèter l' francès* « frans-quillonner »). Tout cela est indissociable, et il faut y ajouter le namurois *dârmu come on sokia* (*sokî, sok'ter, fé one sokète*), le nivellois *doârmu come in sokia* (*sokÿî, socler, sok'ter*), le hennuyer de La Louvière *dormi come ène soke* (ou *socler* ; à Maisières *dormi come ène choke* et à Soignies *soucler*) ; de même en ardennais, pour ne rien dire des *sokète* et des *sok'ter* ou *sokÿè*, je citerai *dwarmu come on stoc* « un étoc » à La Roche, *dormi come îⁿ stoc* en chestrolais, et *dwarmu come one soke* « une souche » en bastognard ; quant au gaumais, il connaît notamment *i dô^t* [il dort] *coume ène sokète*, d'où aussi *fâre la* (ou *sa*) *sokète* et *sok'ter* ; ce qui nous amène au meusien *dormè coume ène sokète*, et au mossellan *i dreum come eune socate*, que ZÉLIQZON traduit par le français *il dort comme une bûche*. Cette expression du français — qui dit aussi *dormir comme une souche* — correspond à celles de l'allemand *schlafen wie ein Klotz* et de l'anglais *to sleep like a log*, et de bien d'autres parlars sans doute, puisque je trouve en roumanche l'engadinois *durmir sco ün tschusch* (= souche) et le surselvan *durmir sc' in tschep* (= cep)... De cet ensemble, qui n'a rien de plus étonnant que le *slapen als een steen* « dormir comme une pierre » du néerlandais, J. D. cite en tout et pour tout le w. *pèter s' sokète*, arbitrairement isolé ; et il écrit alors : *sokète* « est petite bûche (du fr. souche), ce avec quoi nous ne pouvons rien faire » [sic]. Mais le wallon, continue-t-il, « a à côté un *tchokète*, pratiquement presque homophone, diminutif de *tchoke*, laps de temps » ; et cette rencontre sourit à J. D., car elle lui fournirait l'équivalent sémantique du vocable néerlandais sur lequel il désire fonder son explication (1). Ici il faut bien se montrer particu-

(1) Rapprochement émis, entre des dizaines d'autres, dans l'article *Ulenpiegel 1350-1950?* [etc.], du BTD, 24, 1950 ; voyez p. 105-106.

lièrement sévère. Ce *tchokète*, de nature peut-être à impressionner l'étranger, n'est pas connu des Wallons ; le mot ne figure pas dans les dictionnaires et je ne le trouve point dans la documentation de l'Atlas wallon. C'est sans doute encore un de ces mythes que J. D. veut mettre en circulation sans les doter de l'indispensable astérisque que s'astreignent à employer en pareil cas des philologues trop scrupuleux. J'ajoute qu'on ne dirait guère plus *[dormir une] *tchoke* pour « faire sa sieste » que [attendre une] **tchokète* pour « attendre un moment » ; en outre, lorsque J. D. explique en note que « chez Haust *soker* est une variante de *choker* », il se garde de dire : 1° que ce *soker* — signifiant « s'altérer, pourrir (du bois, du linge,...) » — correspond à un **soucher* et n'a rien à voir avec *choquer* onomatopéique, fr. *choc*, w. *tchoke* « laps de temps » ; 2° que HAUST considère à juste titre *choker* comme une variante de *soker*, et non l'inverse. Qui dira le tort que pourrait faire à nos recherches cette aveugle « méthode » à la fois simpliste et brouillonne, si quelqu'un s'avisait jamais de la prendre au sérieux ?

Pour J. D., expliquer consiste à agencer des schémas qui se veulent très savants d'apparence, mais qui en réalité ne font que dissimuler l'indigence de la documentation et le parti pris du raisonnement. Ces schémas servent à reconstituer des monstres, qui n'ont rien de vivant ni de naturel. Or, par un curieux prodige, ces formules primitives, si peu spirituelles, si ternes qu'elles soient (et le système exige qu'elles le soient pour expliquer le silence troublant des dictionnaires et des textes), on les suppose traversant le plus aisément du monde — et en foule — les frontières, pour récolter alors le plus vif et le plus persistant des succès ; tout cela, grâce à la transposition consciente ou inconsciente d'un bilingue, heureusement intervenu pour doter nos parlers du pittoresque dont ils étaient lamenta-

blement dépourvus et qu'ils eussent été bien incapables de créer par eux-mêmes avec leurs ressources normales.

A ce propos, il vaut la peine de reproduire la conclusion de la critique de M. GYSSELING (*Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 29, 1951, p. 1386), qui, d'un point de vue flamand, fait ressortir les mêmes invraisemblances qui nous apparaissent d'un point de vue roman. Je la traduis :

« Partant de la forme la plus récente, Dupont reconstruit l'histoire des mots et expressions, en jonglant ingénieusement avec des séries de tournures les plus inattendues et nulle part attestées. Son but serait d'émanciper les études de linguistique historique de l'esclavage des attestations. Une méthode semblable est trop subjective et elle manque de force probante. La possibilité d'une image linguistique à l'origine est simplement niée et l'on se moque de la phonétique historique (par ex. [...] le flamand *mouwe vege* « flatter » [= *frotter la manche*], qui est appelé un des « chaînons les plus forts » et est « au-dessus de tout doute »..., est en fait impossible en westflamand). Si Dupont a raison, alors notre peuple fut composé de pédants [*schoolvossen*] cérébraux et non de paysans et d'artisans ayant les oreilles et les yeux ouverts sur leur milieu. »

Je ne songe pas à nier la possibilité d'une aventure du genre de celles que suppose J. D. ; mais le succès de *centaines* de ces rencontres hasardeuses sort de la vraisemblance. Il ne s'agit pas d'« une infime chance d'erreur » (p. 318), mais d'une infime chance de possibilité, d'autant plus que certaines explications ne supposent pas seulement *une* aventure : pour expliquer le hennuyer actuel « le dernier vivant aura tous les gilets », il aurait fallu, après la mauvaise compréhension du XVII^e siècle, une refonte de l'expression au XVIII^e, les « gilets » remplaçant alors les « vestes » (p. 292-293). C'est beaucoup demander au hasard.

Et s'il s'agit de « possibilités à discuter » (p. 320), je tiens qu'il y en a fort peu que, par centaines, le français et ses dialectes

« exhibent aujourd'hui des curiosités linguistiques dont les

prototypes étaient flamands, mais qui n'existent pas dans cette langue et n'y ont même jamais existé en tant qu'expressions consacrées » (p. 312).

On a beau parler de passages opérés « sans l'ombre d'une violence linguistique » (p. 295) ; les jongleries mises au compte d'un « farceur » restent tout de même des tours de passe-passe. On mélange les prononciations dialectales, on supprime les distances, on confond les siècles, on assimile des expressions de valeur différente (voir ci-dessus *sortir des gonds*), on invente sans dire qu'on invente (voir **tcho-kète*), on omet ce qui gêne, on isole ce qui plaît, et parfois on fait dire à une expression exactement le contraire de ce qu'elle signifie.

Nous allons voir en effet comment analyse un philologue qui ose réclamer de son critique une « compréhension plus qu'approximative » (p. 321). Il s'agit de l'expression « *voir sa queue luire* » ou « *reluire* », qui, pour le malheur de J. D., vient d'être étudiée indépendamment par notre ami MAURICE PIRON (*Mélanges Roques*, t. 1, p. 245-251), mais cette fois avec les ressources non négligeables tout de même de la philologie. J. D. part du liégeois actuel *qwand vos veûrez vosse cove [ri]lûre* « quand vous verrez votre queue [re]-luire », c.-à-d. « quand vous verrez l'occasion favorable ». Après l'exemple du *Dictionnaire liégeois*, il se borne à signaler une mention chez Chastellain, mention que du reste, il ne produit pas (en réalité, s'il s'était reporté aux textes, il aurait vu qu'il y a deux mentions chez cet auteur). Ce qui intéresse d'ailleurs J. D., ce n'est pas l'analyse des textes de Chastellain, c'est la qualité de bilingue de cet écrivain (encore un vice de ses démonstrations : s'attacher à l'extérieur, en négligeant de traiter les questions en elles-mêmes). Pas de recours aux textes ; a fortiori aucune recherche pour rassembler de nouvelles attestations anciennes ou modernes, et par conséquent aucune tentative

d'explication fondée. Abandonnant ce travail aux cuistres et robots, on se contente de laisser souffler l'inspiration : celle-ci renvoie l'auteur tout naturellement à cette source inépuisable de proverbes et dictons que constitue le moyen néerlandais tel que J. D. le parle. Un « calqueur », « bilingue, probablement d'origine flamande », « sans aucun doute avec intention burlesque », a confondu un hypothétique — et combien populaire ! — *hi siet sijn sterten aenschinen* « il voit apparaître (devenir évidente) son tomber (sa chute) », c.-à-d. « il voit la perte de sa cause (en justice) », avec une autre tournure qui voudrait dire grossièrement « il voit sa queue [stert] reluire »... (p. 287-288).

Disons tout net à J. D. qu'il s'est fourvoyé : « voir la perte de sa cause » est juste le contraire de « voir l'occasion favorable » ; le *Dictionnaire français-liégeois*, v^o « moment », met sur le même rang : « au bon moment », « quand vous verrez votre queue [re]luire », « quand le bon Dieu passera par les chemins ». Pas la moindre idée d'échec par conséquent. Comment J. D. l'y a-t-il introduite ? Tout simplement parce qu'il n'a pas su analyser l'exemple du *Dictionnaire liégeois* : « quand vous verrez votre queue [re]luire, *sâvez-v'* (sauvez-vous) ». Il a cru que *sâvez-v'* faisait partie de l'expression, il a expliqué le sens de la tournure de la subordonnée par le verbe de la principale. Comme si l'on ne pouvait pas dire aussi bien : *vinez* « venez » ou *aspitez* « accourez », par exemple ! Et voilà comment une « occasion favorable » devient un « échec » pour J. D. Tout est dans tout.

Bévue on ne peut plus instructive. Non seulement elle ne témoigne pas pour la finesse et la perspicacité de l'auteur, mais elle pourrait prouver qu'avec son système on démontre tout ce qu'on veut : sur une base fausse, le « schéma sémantique ternaire » permet d'échafauder une construction qui respecte les règles de la « détection des

calques ». Après cela, vaut-il la peine de dire que les suppositions qu'avait fait naître la présence de l'expression précisément chez Chastellain tombent devant les attestations, l'une plus ancienne et les autres parisiennes, que produit M. PIRON ?

* * *

Passons à *wâkî* et à *coiffer s^{te} Catherine*. J. D. continue à soutenir que :

1^o *wâkî* « coiffer » wallon ne serait que le néerl. *waken* « veiller », introduit dans l'expression *wâkî s^{te} Cat'rène*, d'où serait sorti le sens de « coiffer », dû à l'« équivalence pratique » de *wâkî s^{te} C.* et de *coiffer s^{te} Catherine* ;

2^o *coiffer s^{te} Catherine* et *wâkî s^{te} Cat'rène*, tout en signifiant la même chose et en remontant à un même usage néerlandais concernant *s^{te} C.*, ne se correspondraient que fortuitement, puisque dans *coiffer s^{te} C.* il faudrait voir une autre expression néerlandaise où *hulden* « honorer » aurait été pris pour *hullen* « coiffer ».

De tout cela, J. D. n'a rien prouvé : non seulement il n'a pu produire les expressions néerlandaises sur lesquelles reposent ses constructions, mais il n'a pu davantage établir la dissociation des expressions romanes (auxquelles il faut encore adjoindre le picard *rafuler s^{te} C.*, où *rafuler*, litt^t « raffubler », a le sens de « coiffer », ordinaire en Picardie). Il n'a pu réfuter non plus les témoignages précis sur l'origine parisienne récente de l'usage de « coiffer *s^{te} C.* » à 25 ans, tant pour le Nord français que pour la Wallonie et pour Bruxelles (voyez, p. 301, les renseignements fournis à J. D. lui-même par le curé de *S^{te}-Catherine* à Bruxelles) ; a fortiori, quand il s'agit du pays flamand, où J. D. ne trouve en réalité à citer qu'une quête de fillettes en âge d'école (qu'il dénomme « filles », p. 298, par une regrettable imprécision). Tout le reste n'est que suppositions, reconstitutions et imaginations.

Tout ce reste d'ailleurs ne concerne que des à-côté, cette fois comme la fois précédente ; et j'ai sans doute eu tort de m'y arrêter, car la pertinence plus ou moins grande de ces accessoires ne saurait rien changer à l'in vraisemblance des thèses fondamentales. Je tiens cependant à dire que je m'attendais à un reproche : me souvenant de *ste* Catherine patronne traditionnelle des meuniers, des charrons et des charretiers, comme on me l'a dit tant de fois en Ardenne liégeoise (où *wâki* « coiffer, peigner », *duwâki* « décoiffer », *ruwâki* « recoiffer » restent bien connus de mes témoins archaïsants qui ignorent **wâki ste C.*), j'ai exclu un peu vite les filles du patronage de la sainte en Wallonie ; il ne serait pas difficile de trouver pourtant des témoignages à ce propos, même pour le pays de Liège (sans parler du Hainaut où l'invocation de la sainte est traditionnelle). Mais J. D. préfère alléguer des autels et des bénéfices officiels anciens ; car telle est bien sa manière : ayant à traiter d'un sujet de folklore, il désire « empiéter le moins possible sur le domaine du folklore » (p. 302).

Tout aussi superficielle est l'argumentation linguistique. Pour traiter de *wâkî*, J. D. se borne à faire état de *wâkî sinte Cat'rène*, si bien, encore une fois, que le lecteur non au courant risque d'être induit en erreur quand il voit l'auteur, récrivant le passé à sa façon, parler de mot « totalement opaque, parce qu'inusité en dehors de l'expression » (p. 300). J. D. aime trop l'obscurité ; au besoin, il la crée lui-même artificiellement. La sémantique de *wâkî*, qui est loin d'être un hapax, est pourtant bien claire et bien connue, et le mot *wâkî* « coiffer » rentre dans une famille lexicale nombreuse et normale : à côté du simple, nous connaissons encore *di(s)wâkî* « décoiffer », *r(i)wâkî* « recoiffer », ainsi que *wâkeûre* (malm. *wâkore...*) « coiffure » ; les dictionnaires, de 1793 à 1875, signalent de plus *wâkêdje* (FORIR), *wâkêdje* (VILLERS), *wâkiêdje* (LOBET), *wâkihêdje*

(REMACLE) « action de coiffer (litt^t coiffage) », et *wâkeû*, *wâk'rèsse* (FORIR), *wâkeûr* (VILLERS) « coiffeur, -euse » ; ils mentionnent même encore un ancien terme désignant un accessoire de toilette : *wâkeû* « cordon de cheveux » en 1793 à Malmedy (VILLERS), *wâkeû* « serre-front, bri-doire » (GRANDGAGNAGE), *wâkieû* « ruban de queue » vers 1860 à Verviers (XHOFFER), « cordon plat de différente largeur » en 1854 à Verviers (LOBET), *waukeû* « cordon écu » en 1856 à Neufchâteau (DASNOY), confirmé pour Verviers par des textes d'archives du début du XVIII^e siècle qui signalent notamment l'achat d'« une pièce de large *wauken* pour faire des ceintures » (cf. BTD, 24, p. 353). Quant aux formes des textes patois du XVII^e et du XVIII^e siècles relevées par HAUST dans ses *Étym. w. et fr.*, elles signifient si bien « coiffer, dé- » qu'on les emploie comme telles au figuré : en 1675, pour « décoiffer » les pots et les verres, en 1733, dans une pièce intitulée « Pasquille mal peignée, mal coiffée (*mâ wâkéye*) », pour « coiffer » les chevaux des carrosses ; aucune allusion bien entendu à cette époque à « coiffer s^{te} Catherine ». Aujourd'hui les mots qui survivent sont archaïques, comme il est naturel pour des termes dialectaux se rapportant à la toilette (et à la toilette féminine notamment). Il n'empêche qu'ils ont encore été retrouvés sporadiquement, dans leur sens propre de « coiffer, décoiffer, recoiffer », sur une aire vaste qui va d'Awenne (*vos-astez di aukéye*, *ra. aukez-vos* « vous êtes décoiffée, recoiffez-vous »), de Han-sur-Lesse (*vos-astoz dishaukyîye*, *rihaukyoz-v'*) et de la Wallonie française (WASLET, *Vocab. givetois*, v^o *riyaukè* [*< *ri(w)aukè*] « coiffer, arranger la chevelure » ; cf. d'autre part, ib., *cwèfè s^{te}. Cat'rine*) jusqu'à Faymonville d'une part (*wâker*, *d'wâker*, *r'wâker*) et Zétrud-Lumay de l'autre (*sê rauker* [*< *rê-(w)auker*] « se coiffer », *elle èst mau raukéye* « elle est mal coiffée » ; cf. le nam. arch. *si rauker* « s'attifer », *dji sô maukéye* [*< *mau-(w)aukéye*],

dji va mi rauker « je suis mal ajustée, je vais me rattifer », ainsi que « *hauker* », « *rahauker* », dans GRANDGAGNAGE). De-ci de-là, on traduit *su wâker* (Ligneuville) par « s'attifer », *s' riwâkî* (Pellaines) par « se coiffer, s'attifer » ; à Ben-Ahin (où l'on emploie *cwèfer s^{te} Cat'rine*), *diswâkî* se dit d'une personne à la toilette en désordre (et non seulement les cheveux). Ajoutons qu'à Liège, au siècle dernier, FORIE, qui d'autre part connaît bien *wâkî* « coiffer » et ses dérivés, emploie pourtant *cwèfer s^{te} Cat'rène* (comme l'écrivain DD. SALME : *Spots*, n° 1393) ; aujourd'hui seulement *wâkî s^{te} Cat'rène* est relevé en quelques endroits où le sens propre du verbe est désuet (Liège, Flémalle, Xhoris,...), ce qui n'a rien d'étonnant pour un dialectologue : le mot survit dans un emploi figé, qui n'est pas nécessairement pour cela très ancien et qui de plus ici est ironique. Ce tableau montre à l'évidence pour qui connaît nos parlers que le sens de « coiffer, peigner, attifer » est ancien et fondamental ; quant à *wâkî s^{te} Cat'rène*, c'est une traduction de l'expression française, traduction à laquelle il n'y a rien à redire, puisque les mots n'ont pas seulement une « équivalence pratique » dans ce cas, mais une équivalence réelle en général (voyez les exemples dialectaux les plus anciens). Faut-il dire encore que le liégeois archaïque connaissait une autre expression du même genre pour désigner les vieilles filles, qui elle rejoignait sans conteste celles qui sont bien attestées dans le voisinage néerlandais : *èsse è l' àrmâ s^{te} Ane* « être dans l'armoire s^{te} Anne », *èsse mètowè èl gârdè-rôbe s^{te} Ane* « être mise dans la garde-robe s^{te} A. » (cf. W. ROUKENS, *Miscellanea Gessler*, p. 1073-1078) ?

Revenons à J. D. qui proclame imperturbablement qu'« il ne reste rien absolument des arguments sur lesquels [je m']appuie » (p. 305). Affirmation qui apparaîtra pour le moins malencontreuse à ceux qui voudront confronter sa démonstration de 1949 et sa défense de 1951. Pourquoi,

dans la première, *cwèfer* « coiffer » jouait-il un rôle qui, dans la seconde, est dévolu à *veûyi* « veiller » (p. 304), lequel n'apparaît pas plus dans le premier article que le premier verbe ne réapparaît dans le second article? Sans doute est-ce parce que j'ai signalé à l'auteur dans ma critique que l'argumentation péremptoire par laquelle il soutenait l'ancienneté de *cwèfer* en liégeois péchait par ignorance de la phonétique wallonne ; J. D. n'avoue ni cette erreur d'hier ni ce changement d'aujourd'hui et il tait le nom de celui qui a imposé un remaniement. De même il omet de dire pourquoi il essaye maintenant de tenir compte du fait que l'expression *wâki s^{te} Cat'rène* est souvent ignorée en dehors de Liège (p. 304). Que d'omissions dans cette démonstration pourtant si longue !

Disons aussi que J. D. exagère une fois de plus quand il ne comprend pas que c'est en tant que « sorti de cette expression » que je repousse son explication de *wâki*, et quand il se borne à dire que je renvoie pour cela aux *Étymologies* de HAUST, sautant cinq lignes de mon compte rendu sommaire, les cinq lignes dont il fait précisément son profit pour remanier, sans mot dire, son argumentation (p. 304). Enfin il dépasse les bornes quand il prétend que j'intercale une indication dans un texte que je ne fais que reprendre à WARTBURG, qu'il appelle curieusement le « rédacteur de l'article du FEW » et qu'il condamne pour son « ignorance systématique » du moyen néerlandais, en même temps qu'il l'accuse implicitement de ne pas connaître la phonétique française (p. 305, note).

A ce propos, J. D. — lequel voudrait qu'à son égard on se bornât à exprimer « sans outrance » « un scepticisme de bon aloi et de bonne compagnie » (p. 321) — qualifie de « fantaisiste » et d'« absurde » l'explication (qui n'est pas de moi) selon laquelle la finale *-goy* (*-goi*, *-gué*) de nombreux jurons français ne serait qu'une altération par euphé-

misme de *dieu* (-*dié*, -*guié*, etc.). Pour ma part, je m'abstendrai de qualifier les excès auxquels l'esprit de système amène un imaginaire qui a tourné le dos aux réalités : témoin le développement du BTD, 23, p. 235-236, sur l'origine du premier élément de tout un ensemble de jurons français.

Tout d'abord, en raison d'un *des tuge god* « par le témoignage de Dieu » moyen néerlandais, le juron *par la teste dieu* (*têtedieu*, *têtegoy*, etc.) ne serait qu'un « [at]teste dieu » ; aucune importance, bien entendu, de savoir si le mot d'emprunt *tester* (avec *s* prononcé) a pu rencontrer un *teste dieu* (avec *s* amuï) ; et sans intérêt, naturellement, toute investigation du côté de l'équivalent *par le chief dieu* et du pendant méridional *cap de dious*, *cadédious*, etc. Ensuite, quand le comte de Soissons, dans Joinville, jurait *par la quoife dieu*, il traduisait, sans le savoir « peut-être » [sic], un « hommage à Dieu » néerlandais (*hulde* « hommage » confondu une fois encore avec *hulle* « coiffure ») ; comme si ce jurement, attribué par J. D. aux chevaliers bilingues des croisades, pouvait se séparer de tant d'autres, tel par exemple *par la cervelle dé* (cf. FEW, v° *deus*, n. 19) ! Il est vrai que *cordieu* (*corbleu*, etc.) lui-même cacherait, sans que personne s'en soit douté avant J. D. (et comment s'en seraient-ils doutés les anciens qui proféraient : *li cors deu te honnie*, ou *cui le cors dieu maudie* ? ; cf. LITTRÉ, v° *corbleu*), un *dore godes lieve* où *lieve* « amour » pourrait se confondre avec un certain *lijf* « corps ». Quant à *vertudieu* (*vertugoy*, *tudieu*, etc.), ce ne serait qu'un *dore godes doget* moyen néerlandais encore, où *doget* signifie aussi bien « par la grâce de Dieu » que « par la vertu de Dieu » ; impossible donc pour un Roman de parler tout seul de la « vertu de Dieu » et *Signur baron, de Diu aiez vertu* de la Chanson de Roland est sans doute encore un apport flamand ! Objectez-vous *sang-dieu* (*palsambleu*, etc.) et *ventredieu*

(*ventregoy*, etc.), on vous citera encore du néerlandais : un « jurer par le sang et la sueur (du Christ) » — comme si un Français ne pouvait penser par lui-même à la sueur et au sang du Sauveur ! — et on ajoutera que *ventredieu* est une simple « métamorphose » de *corps-dieu*. Et l'on croit le tour joué...

J. D. a pris l'expression « trésors d'ingéniosité » dans mon compte rendu pour un « brevet d'innocence » que je voudrais lui décerner et il s'en est froissé (p. 301). Je n'y avais point mis cette intention, mais, je l'avoue, maintenant que j'ai enfin compris tous les efforts qu'il croit nécessaire de déployer pour voiler sous de pieuses étymologies thioises les malhonnêtes imprécations françaises, je me défends mal contre la tentation de lui décerner en effet un tel brevet. Tout est pur aux purs, comme tout est dans tout ; quant au néerlandais, il est partout.

Mais « trêve de plaisanterie », comme dit J. D. quand il a traité ses confrères de cuistres et de robots... Un philologue devrait savoir qu'on ne fait pas avancer la science de beaucoup de millimètres en s'emparant de citations rencontrées un peu au hasard lors de la consultation d'un dictionnaire et en bâtissant d'aventureux romans sur ces *membra disjecta* que rien ne rattache à l'ensemble phonétique, morphologique, sémantique et lexicologique dont ils font partie dans la réalité. Il devrait se dire aussi que la philologie romane, tout comme la dialectologie wallonne, ont existé avant lui et que peut-être, sur ces jurons qui le préoccupent un moment — avant de passer à ses centaines d'autres sujets aussi vite expédiés —, il existe un travail d'un quelconque de ses « congénères » qui n'avait sans doute point comme lui l'ambition de bâtir sur le roc, mais qui, en dressant un premier inventaire, a tout de même apporté autre chose que de la fantaisie et des ironies de méchant aloi.

Il s'est trouvé en effet un RUDOLF ZÖCKLER, élève de BEHRENS à Giessen, pour consacrer sa thèse aux *Beteuerungsformeln im Französischen* (1905). J. D., en la parcourant, aurait pu voir qu'il lui restait encore beaucoup à faire pour expliquer par le moyen néerlandais d'une part les jurons par les plaies et par les angoisses de Dieu, et d'autre part ceux qui invoquent non seulement la chair et le cœur, mais même la face, la gueule, les yeux, les dents, la langue, la poitrine, le poumon, le foie, la rate, les boyaux, le cul et les pieds de Dieu, sans parler du corps et du foie sainte Marie et du corps et du sang de tant de saints. Nos ancêtres n'étaient point particulièrement délicats et, comme le déplorait une pièce wallonne de 1631, des gibiers de potence « crucifient notre Seigneur à le blasphémer à toutes les heures : l'autre jure le corps, l'autre le cou, l'autre le ventre, l'autre les boyaux » (J. HAUST, 4 *Dialogues de Paysans*, p. 33). L'ensemble témoigne d'un esprit gaulois dont l'anthroponymie française actuelle reste encore marquée (voyez les noms de famille *Barbedienne* pour « barbe dieu », *Boïeldieu* qui signifie « boyau dieu », et même *Berquedieu* du Sud-Ouest pour « verge dieu ») ; mais on aurait tort de croire qu'il s'agit d'une exclusivité française : ZÖCKLER cite de vilains serments analogues en Angleterre et en Allemagne (par ex. *Potz Leichnam* ; dans les *Facéties* de Bebelius, éd. 1625 : *per pellem dei, per carnem dei, per cor et corpus dei*). D'ailleurs, si J. D., au lieu de toucher à tout sans rien approfondir, étudiait le sujet qu'il se croit capable de révolutionner en un tour de main par quelques illuminations, il apprendrait que la législation ancienne atteste l'existence de ces blasphèmes bien antérieurement à l'époque des croisés bilingues qui lui sont chers ; on lit en effet dans la juridiction de l'empereur Justinien : *Et quoniam quidam ad haec quae diximus, et blasphema verba, et sacramenta de Deo jurant, Deum ad iracundiam provocantes,*

istis injungimus ab hujusmodi et aliis blasphemis verbis, et non jurare per capillos et caput, et his proxima verba (Novelle 67, in *Corp. jur.*, éd. Beyer, 1767, I, p. 190 ; cité par ZÖCKLER, p. 5-6).

* * *

J. DUPONT peut continuer à proclamer sa conviction « ferme comme le roc » que sa méthode « ouvre la route vers des recherches nouvelles, qui élargiront notre vue sur le passé dans une mesure appréciable » (p. 321). Libre à lui d'affirmer demain encore que ma critique n'est pas mieux informée qu'elle n'est compréhensive, objective et sereine. Je ne désire nullement continuer à me battre contre ce qu'il me faut bien appeler, malgré qu'il en ait, des « constructions gratuites ». Et je ne l'aurais jamais fait si je n'avais vu que, par la désinvolture de sa méthode et par l'outrance de son langage, il ne risquait, hélas ! de compromettre des choses qui dépassent sa personne et la nôtre, et tout d'abord, une fois de plus, l'étude des influences germaniques, qui est trop importante — ainsi que la collaboration entre Flamands et Wallons, qui est trop nécessaire — pour qu'on ne mette pas à cette étude et à cette collaboration le sérieux et la sérénité qu'elles réclament. D'autre part, croit-on que l'on puisse sans danger remettre en question les règles d'information, de prudence et d'objectivité auxquelles la science doit s'astreindre à la fois pour progresser et pour mériter le respect ?
